



BUREAU NATIONAL

52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS

Tél : 01.55.34.33.20 - Fax : 01.44.53.01.14

DECLARATION PREALABLE

AU CTP Central Police du 9 juin 2011

Monsieur le Directeur Général,

Mesdames et Messieurs,

Un des points de l'ordre du jour de ce CTP Central prévoit l'emploi de réservistes dans des missions de soutien opérationnel et administratif. Le SNAPATSI ne peut accepter que des réservistes soient employés à des tâches administratives et techniques au détriment de la mise en place de recrutements pour pallier au déficit criant de personnels de soutien dans les services de Police. En effet, les réservistes seraient employés dans des services géographiquement convoités par des personnels administratifs et techniques affectés aujourd'hui en Ile de France ou dans de grandes agglomérations où ils s'y trouvent actuellement bloqués par manque de recrutement.

Pour les personnels scientifiques, lors des précédents CTP, le SNAPATSI avait évoqué dans ses déclarations préalables l'inadéquation de leurs statuts avec leurs missions sans cesse en évolution.

Monsieur le Directeur Général, vous avez pris en considération l'urgence du dossier, et vous avez mis en place des groupes de réflexion sur la filière scientifique, dès le 1^{er} octobre 2010.

La DRCPN et la SDPTS ont piloté 6 groupes de travail. Après 5 mois d'échanges intenses et de réflexions, les groupes ont dressé le constat de la filière PTS et ont émis des propositions, des pistes de réflexion pour l'améliorer, et surtout faire évoluer les statuts des personnels scientifiques.

Avec une augmentation de 12% d'élucidation de crimes et délits depuis 2002, un taux de 80% des cambriolages couverts et un objectif fixé à 100%, les personnels scientifiques sont soumis à rude épreuve. Il ne faut pas oublier qu'ils sont la composante essentielle de la police scientifique, et que sans eux, les objectifs fixés ne seraient pas atteints.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur, très attentif aux résultats des travaux réalisés dans les groupes de travail a déjà pris un certain nombre de mesures annoncées le 26 mai.

Le SNAPATSI se félicite des premières mesures décidées, notamment, les décisions de positionnement des personnels scientifiques à tous les postes d'encadrement des entités PTS, ainsi que l'enveloppe indemnitaire qui a été octroyée.

Toutefois, le SNAPATSI ne peut se contenter de ces seules avancées. Pour les missions qu'ils assument au quotidien, non sans danger, pour le rythme des astreintes auquel ils sont soumis, pour les amplitudes horaires effectuées, le SNAPATSI souhaite maintenant des avancées statutaires et une réforme profonde de la formation initiale.

Pour les personnels techniques, le SNAPATSI tient à réitérer aujourd'hui sa position favorable à la fusion de ces corps au sein du Ministère de l'Intérieur.

Par courrier en date du 23 mai 2011, le SNAPATSI a demandé à Monsieur le Ministre le report de la mise en œuvre de cette fusion au 1^{er} janvier 2013.

En effet, contrairement aux adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre mer, le pyramidage du corps des adjoints techniques de la police nationale est quasi inexistant et n'offre par conséquent aucune perspective de carrière dans le corps de catégorie C et aucune possibilité de promotion dans la catégorie B.

Dans ces conditions, le SNAPATSI demande la mise en place sur deux années de dispositions transitoires conséquentes d'avancement dans le corps des adjoints techniques de la police nationale et par la suite la mise en œuvre de mesures d'accompagnement à la fusion relatives aux volets statutaire, indemnitaire et formation.

Le SNAPATSI a déjà émis de nombreuses propositions dans le cadre des réunions de travail bilatérales avec l'administration et continuera à participer activement aux négociations futures.